

Isère

« L'État français m'a volé mon enfance » : le combat d'une "enfant de la Creuse"

Marie-Germaine Périgogne fait partie des 2015 mineurs réunionnais, dits « enfants de la Creuse », arrachés à leurs familles entre 1962 et 1984 et envoyés en métropole afin de repeupler les départements ruraux. En 2024, elle a officiellement récupéré son nom et contribué à faire adopter une loi en 2026.

« J'ai vu beaucoup d'enfants dans l'avion, de pleurs. Et je me dis : mais où je vais ? Qu'est-ce qui va m'arriver ? »

De son exil forcé à deux ans, Marie-Germaine en a gardé des flashs. Et des souvenirs traumatiques : « Dans ma première famille d'accueil jusqu'à mes 7 ans, j'étais maltraitée. Le père me battait avec un fouet. Le seul endroit où je me sentais en sécurité, c'était sous la table. En fait, je n'existais pas. Et le pire dans tout ça, c'est que je culpabilisais. Je pensais que je le méritais. »

Finalement adoptée à 7 ans, elle devient donc Valérie Andanson. « Pour la première fois de ma jeune vie, je vais alors à l'école. Et la racisme a été un enfer. On m'appelait "Blanche-Neige", "négresse". C'était terrible. » Et, forcément, « je me posais des questions, parce que je ne ressemblais pas à mes parents et que j'étais la seule petite fille bronzée avec des cheveux très crépus du village. »

« À 16 ans, je tombe sur un document, ma mère confirme que je m'appelle Marie-Germaine et que je suis née à La Réunion »

C'est dans une armoire familiale qu'elle trouve une réponse. Elle a 16 ans et le monde lui tombe dessus. « Je découvre un document qui affirme que je m'appelle Marie-Germaine Périgogne, née à Bois-de-Nôfles, à Saint-Paul de la Réunion, et pas Valérie Andanson, dans la Creuse. À ce moment-là je m'assois sur le lit et un tsunami d'émotions s'empare de moi. J'ai ressenti de la colère, de la haine, de la frustration. En fin de



Marie-Germaine Périgogne était invitée dans l'agglomération grenobloise pour témoigner auprès de différents publics. « Je témoigne parce que c'est une histoire de France, de la Réunion, et la transmission est essentielle. » Photo J.-B.V.

compte, je ne savais pas qui j'étais. Je n'étais ni d'ici, ni de là-bas. Et je ne sais même pas si j'ai vraiment repris pied depuis. »

Malgré la stupeur, elle interroge aussitôt sa mère. Qui lui confirme qu'elle savait, « mais aussi que j'ai deux frères et trois sœurs dans la même situation. Depuis des années, j'aurais pu les croiser dans Guéret, sans savoir qui ils étaient. » Un de ses frères, broyé par ce traumatisme, « a mis fin à ses jours à 32 ans, en laissant deux petites filles, je l'ai à peine connu. »

En toile de fond de cette reconnaissance tardive, elle réprime un sanglot quand elle évoque une phrase de sa mère : « Elle m'a dit : ton adoption m'a coûté une fortune. »

La Réunion, elle s'y rend

une première fois à 30 ans, « mais le déclic s'est produit à 40 ans, c'est devenu une obsession : je voulais absolument retrouver mon véritable acte de naissance. Parce que oui, je suis creusoise d'adoption, mais dans mon cœur, mon sang, mon âme, je suis réunionnaise. Et je voulais comprendre pourquoi on m'avait effacée à ce point-là. »

Depuis lors, Marie-Germaine, que certains proches continuent d'appeler Valérie, mène un combat au long cours. « Dans un premier temps, toutes les portes se sont fermées car c'est une histoire qui dérange. L'État français m'a volé mon enfance à tous. C'est un mensonge d'État. Il faut quand même le faire d'aller dire aux parents

réunionnais : on prend vos enfants pour un avenir meilleur et ils vont revenir tous les ans. Sauf qu'on parlait pour un aller simple. »

Une loi votée unanimement

C'est en 2014 que l'État reconnaît sa faute morale, « puis la commission vitale, de 2016 à 2018, a mené un travail de vérité, historique, sociologique. » Pour aboutir, en 2026, par un vote à l'Assemblée nationale puis au Sénat, unanimes : « Tous les partis politiques reconnaissent qu'il y a faute de l'État. La loi a été promulguée le 29 juin 2026. C'est une réussite incroyable. Une commission de reconnaissance va être mise en place ainsi qu'une autre

pour statuer sur les réparations. »

Marie-Germaine, elle, a récupéré officiellement son identité à l'automne 2024. « On m'a remis mon acte de naissance original, ça a été comme un trésor qu'on offre à un enfant. J'ai ressenti beaucoup de soulagement, de joie, mais un peu de peur aussi, parce qu'on m'a aimée et connue sous un autre nom. »

Parmi tous ces enfants arrachés à leur famille, « certains ne pardonneront jamais, moi je suis plus sur le chemin de la résilience. Et dans le combat. » Elle le martèle : « Cette histoire n'aurait pas dû exister. On était des marmailles et on a été transféré comme des objets. »

● Jean-Benoît Vigny